

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Conformément à l'article 53.11 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par la greffière de la Ville que lors de la séance extraordinaire tenue le 23 juin 2026, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

Règlement SH-500.6-B modifiant le Règlement SH-500 concernant le Schéma d'aménagement et de développement durable de la Ville de Shawinigan

Ce règlement a pour objet :

- de retirer une superficie d'environ 296 000 m² de l'aire d'affectation P1 Naturelle et forestière et de l'ajouter dans l'aire d'affectation P7 Urbaine dans le secteur Lac-à-la-Tortue (entre le chemin des Dubois, le chemin des Daniel et la route de Lac-à-la-Tortue).
- d'ajouter une superficie d'environ 260 000 m² dans le périmètre urbain dans le secteur Lac-à-la-Tortue (entre le chemin des Dubois, le chemin des Daniel et la route de Lac-à-la-Tortue)
- en compensation, de retirer une superficie d'environ 267 000 m² de l'aire d'affectation P7 Urbaine et de l'ajouter dans l'aire d'affectation P1 Naturelle et forestière dans les secteurs de Saint-Gérard-des-Laurentides (à l'est et en retrait du chemin de Saint-Gérard) et de Shawinigan (au nord et en retrait de l'avenue Glenada et dans le prolongement de la rue Élie-Grenier);
- en compensation et afin de s'arrimer avec la zone agricole permanente, de retirer une superficie d'environ 8 000 m² de l'aire d'affectation P7 Urbaine et de l'ajouter dans l'aire d'affectation P2.1 Agricole dynamique dans le secteur de Shawinigan (au nord et environ 400 m en retrait de l'avenue Glenada);
- en compensation, de retirer une superficie de 303 200 m² du périmètre urbain dans les secteurs de Saint-Gérard-des-Laurentides (à l'est et en retrait du chemin de Saint-Gérard) et de Shawinigan (au nord et en retrait de l'avenue Glenada et dans le prolongement de la rue Élie-Grenier).

Ce règlement est entré en vigueur le jour de son approbation par le ministre des Affaires municipales, soit le 30 juillet 2026.

Shawinigan, ce 14 août 2026

Me Chantal Doucet
Greffière